

Conseil Municipal de CAMBRAI

Séance Publique du 28 Janvier 2020 à 18 heures

PROCES-VERBAL

Etaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN, Maire de CAMBRAI
Mme DELEVALLEE, Maire-Adjointe
M. SIEGLER ; Mme DEMONTFAUCON ; M. PA VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOITY ; Mme SAYDON ; M. LEVEQUE ; Mme HERBIN ; M. DHENIN ; M. MOAMMIN Adjoints au Maire
M. LEGENDRE ; M. BAVENCOFFE ; Mme BARTIER ; Mme BOUQUIGNAUD ; Mme BILBAUT ; Mme FISCHER ; M. DEVILLERS ; Mme CARDON ; Mme LIENARD ; M. COUPE ; Mme HOSCHEDE ; Mme CAFEDE ; Mme DROBINOHA ; Mme CHARPENET ; M. TRANOY ; M. SIMPERE (a quitté la séance pour le point : association sportive OMCA Acompte sur subvention) ; M. VAILLANT ; M. RENOARD ; M. DELHAYE ; Mme BRIQUET

Absents excusés

Mme POMBAL
M. DERASSE
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à Mme HERBIN
M. LEROUGE
Mme MOYSAN
Mme LECLERCQ
M. ROGER

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur Nicolas Siegler est nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2019

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance est adopté.

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2020

M. SIEGLER – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la programmation des actions, d'autoriser le versement de la participation de la ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

ASSOCIATION SPORTIVE OMCA. ACOMPTE SUR SUBVENTION

M. SIEGLER – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide du versement d'un acompte d'un montant de 2.500€ à l'Association sportive OMCA.

Monsieur Christophe SIMPERE ne prend pas part au vote.

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2020

MME LABADENS - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le programme d'actions, d'autoriser le versement de la participation Ville au Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai et d'autoriser Madame LABADENS Adjointe à l'Education et à la Réussite Educative à signer avec le CCAS les conventions correspondantes.

***ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE
FERDINAND BUISSON***

MME LABADENS - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire Ferdinand Buisson.

***ACTION CŒUR DE VILLE. AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION CADRE***

MME HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre de l'action Cœur de Ville.

***REAMENAGEMENT DU PALAIS DES GROTTES ET DE SES ABORDS :
RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET LANCEMENT D'UN CONCOURS
EN VUE DE LA DESIGNATION D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE***

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1- lancer un concours en vue de la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Palais des Grottes et de ses abords.

En plus des Elus de la commission d'appel d'offres, en application des dispositions de l'article R 2162-24 du Code de la commande publique, siégeront dans le jury :

- Le Maire ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la DRAC des Hauts de France ou son représentant,
- Un architecte désigné par le Conseil de l'Ordre,
- Un architecte désigné par le maître d'ouvrage,
- Un architecte du patrimoine
- Un professionnel reconnu dans le domaine des Arts Vivants.

Outre ces membres ayant voix délibératives, le comptable public et un représentant de la Direction Départementale de la Protection de la Population auront voix consultatives.

- 2- présenter à la Région tous actes et projets permettant l'obtention de financements et subventions dans le cadre de son dispositif et au titre de sa politique d'aménagement du territoire.
- 3- solliciter tous autres partenaires financiers que ce soit au titre de l'action cœur de ville que de toutes autres politiques de cofinancement.

VERSEMENT DES INDEMNITES

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement de ces indemnités.

PERSONNEL. CREATION D'UN POSTE RELEVANT DE LA FILIERE CULTURELLE

M. P.A VILLAIN – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un poste de médiateur contractuel pour une durée de 6 mois relevant des cadres d'emplois d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), grade d'Assistant de Conservation principal de 2ème classe, 5^{ème} échelon, à temps complet ;
- dire que l'agent retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**R.I.F.S.E.E.P.**) comprenant notamment l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (**I.F.S.E.**).

- AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE